



Initiation à la Viticulture biologique

7 & 8 Avril 2014 de 9h à 17h

à Correns (83)



Public concerné :
Viticulteurs en AB et en conventionnel.

Lundi 7 Avril De 9h à 13h Correns, salle du Château	Viticulture bio : chiffres, pratiques des producteurs, cahier des charges AB et démarches pour passer en bio. Gérer l'enherbement, le travail du sol et de la fertilisation en AB : présentation des stratégies possibles, des outils de travail du sol, des engrais verts, composts..
De 14h à 17h Correns, salle du Château	Protection du vignoble : reconnaissance et connaissance des maladies et des ravageurs, rappel sur leur biologie, présentation des stratégies de lutte en AB (mildiou, oïdium...)
Mardi 8 Avril 2014 De 9h à 13h Correns, salle du Château	Maitrise de la vinification en AB : Présentation du cahier des charges et des différentes méthodes de vinification.
Mardi 8 Avril 2014 De 14h à 17h Chez Mr SIMON viticulteur à Correns	Visite d'une exploitation : Aperçu et analyse du matériel, Échange sur les pratiques, Mise en application des connaissances théoriques acquises. Visite de la cave coopérative de Correns

Accès :

- **Intervenant** : Garance MARCANTONI, de la Chambre d'Agriculture.
- **Animation** : Alice REY (AGRIBIOVAR)
- **Horaires** : 9h - 13h et 14h- 17h
- **Repas** : tiré du sac. Prévoyez un pique-nique !



FORMATION

Initiation à la Viticulture biologique

7 & 8 Avril 2014 de 9h à 17h

à Correns (83)



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: **Prénom:**.....

Adresse:

CP: **Ville:**.....

Tél.:..... **Fax:**

Mail:.....

Situation professionnelle:.....

SIRET :

Date Naissance :/...../..... à :

Je m'inscris à la formation:

Initiation à la viticulture biologique
Les 7 & 8 Avril 2014 de 9h à 17h
à Correns (83)

NB : les 2 journées sont liées, il n'est pas possible de n'en suivre qu'une seule.

PARTICIPATION :

Producteurs : gratuite pour les agriculteurs contributeurs VIVEA (chefs d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs, aides-familiaux affiliés à la MSA) . Pour les porteurs de projet en cours d'installation, merci d'amener le jour de la formation, « une attestation pour les personnes en démarche d'installation » signée par le Point info Installation.

Autre public : 20€ par jour + 10€ d'adhésion

J'assisterai à la formation les 7 & 8 Avril

Je joins un chèque de 50 € à l'ordre de d'Agribiovar avec mon bulletin d'inscription.

A renvoyer AVANT le 1° Avril à :

Agribiovar, Maison du Paysan, Zac de la Gueiranne, 83340 Le Cannet des

Maures – 04 94 73 24 83 agribiovar@bio-provence.org

Signature

